



# Perte Financière

Souscrite en complément d'une garantie mécanique ASA

Age du véhicule à la souscription : Moins de 15 ans

Kilométrage à la souscription : moins de 250 000 Kms

**VP, 4x4 ou VUL**

Durée : **12, 18, 24 ou 36 mois**

*(Durée identique à la garantie mécanique)*

## Avantages Produit

- Souscription simplifiée (pas de dossier de financement)
- Permet de couvrir une éventuelle franchise
- Préserve votre capital

**[www.asa-garantie.com](http://www.asa-garantie.com)**



# Perte Financière

## LA GARANTIE

La garantie intervient en complément de votre assurance automobile personnelle, en cas de perte totale suite à un évènement garanti :

- UN VOL
- UN ACCIDENT
- UN INCENDIE

## MONTANT DE LA PRESTATION

L'option « Perte Financière » garantit le paiement de la différence positive entre le prix d'achat TTC du véhicule assuré et la valeur TTC d'expertise au jour du sinistre dans la limite de 1 500 €.

<i>Exemple : Prix du Véhicule TTC à l'achat</i>	<i>12 500 €</i>
<i>Remboursement assurance personnelle</i>	<i>11 500 €</i>
<i>Prise en charge Garantie Perte Financière</i>	<i>1 000 €</i>

